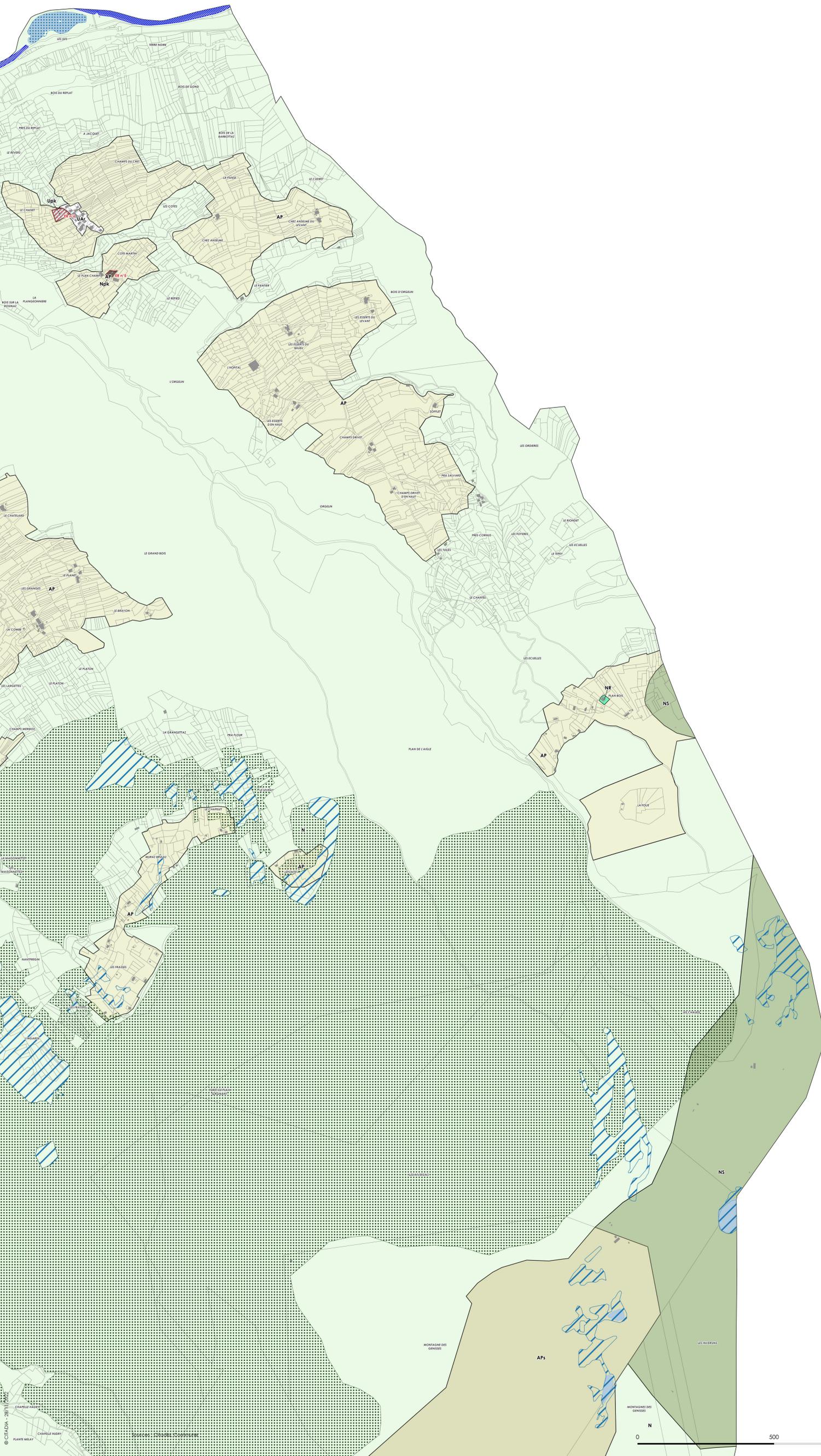


Echelle : 1 / 5 000 ème

Document de travail	Arrêt	Enquête publique	Approbation
	03/05/2022	du 01/08/2022 au 09/09/2022	04/04/2023



Zonage réglementaire

Zonage du PLU

- A - Zone agricole où sont autorisées les constructions nécessaires aux activités agricoles et pastorales
- AP - Zone agricole préservée
- AP1 - Zone agricole préservée où la pratique des activités sportives est dominante
- AR - Zone agricole dédiée à la restauration du Col de Forclad
- AU - Zone d'urbanisation future urbanisable par opération d'aménagement d'ensemble
- AU1 - Zone d'urbanisation future urbanisable par opération d'aménagement d'ensemble soumise aux risques naturels (PZ et/ou PPRM et/ou PPR)
- AUH - Zone d'urbanisation future dédiée à l'hébergement touristique soumise aux risques naturels (PZ et/ou PPRM et/ou PPR)
- N - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment d'un point de vue esthétique, historique ou écologique
- NCA - Secteur d'exploitation de carrière
- NCC - Zone naturelle et forestière destinée au camping-caravaning et/ou à l'accueil de campings-cars soumise aux risques naturels (PZ et/ou PPRM et/ou PPR)
- NI - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, dédiée à la pratique des activités sportives et de loisirs
- NI1 - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, dédiée à la pratique des activités sportives et de loisirs
- NI2 - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, dédiée au stade de rugby
- Npk - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, dédiée à un parking aérien
- NR - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, supportant les installations liées à la pratique du ski alpin
- UA1H - Zone urbaine d'habitat et d'activités commerciales ayant une forme urbaine dense
- UA2 - Secteur de la scierie destinée à être reconverte
- UA1 - Zone urbaine d'habitat et d'activités commerciales ayant une forme urbaine dense
- UB - Zone urbaine d'habitat
- UB1 - Zone urbaine d'habitat
- UB2 - Zone urbaine d'habitat
- UEPI - Zone urbaine destinée aux équipements publics et d'intérêt collectif
- UI - Zone urbaine destinée aux constructions artisanales
- UL - Zone destinée aux activités sportives et de loisirs
- UIm - Zone urbaine destinée à l'hébergement touristique et destinations liées classée inconstructible ou PPRM
- UPk - Zone de stationnement et d'équipement public
- UT - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTa - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTac - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTf - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTf1 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTf2 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTf3 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTf4 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTf5 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTf6 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTf7 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTf8 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTf9 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTf10 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées

Risques naturels & miniers

- PPRM - Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)

Prescriptions sursociales

- ER - Emplacements réservés
- POAP - Périmètre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

Continuités écologiques (trame verte et bleue)

sous-trame humide

- S5 - Secteurs de plans d'eau protégés au titre des L113-29 et R151-43 (5°)
- S5A - Secteurs d'altitude protégés au titre des L113-29 et R151-43 (5°)
- S4 - Secteurs de cours d'eau protégés au titre des L113-29 et R151-43 (4°)

sous-trame boisée

- S5B - Secteurs de forêt à statut protégés au titre des L113-29 et R151-43 (5°)
- S5BA - Secteurs de forêt urbaine d'altitude protégés au titre des L113-29 et R151-43 (5°)

sous-trame bocagère

- S5C - Secteurs de vergers protégés au titre des L113-29 et R151-43 (5°)

Fonds de plan

- LC - Limites cadastrales
- B - Bâti
- SE - Surfaces en eaux

ER n°	Destination	Bénéficiaire	Surface en m²
1	Voie	commune	85277,71
2	Usages plébiscités	commune	134,85
3	Élargissement et aménagement de voie	commune	560,40
4	Élargissement et aménagement de voie	commune	1493,56
5	Stationnement	commune	571,56
6	Stationnement	commune	1908,50

